

# RÈGLEMENT RDS 2019

## PARCOURS

La Ronde du Salbert est une course nature, disputée essentiellement sur chemins stabilisés. L'épreuve est ouverte à toutes et à tous à partir de 18 ans pour la Course des As et 16 ans pour le Petit Salbert (âge révolu à la date de la course).

3 épreuves sont proposées :

- **Course des As (17 km)**
- **Petit Salbert (10 km)**
- **Course Enfants (900m et 1,8km)** non chronométrée

## INSCRIPTIONS

### Epreuves chronométrées « Course des As » et « Petit Salbert » :

- Le nombre maximum de coureurs participant à l'ensemble des deux épreuves est fixé à 700.
- Les inscriptions se font en ligne sur le site « [www.sporkrono.fr](http://www.sporkrono.fr) » jusqu'au mercredi 6 mars 2019 inclus. Les frais internet sont de 1,15€ par inscription.
- Vous pouvez aussi vous inscrire par envoi postal, avec règlement par chèque, avant le samedi 2 mars 2019 (cachet de la Poste faisant foi), en téléchargeant le bulletin d'inscription disponible sur notre site « <http://belfort-marathon.fr> ».
- Toute inscription est ferme et définitive et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.
- **Si la limite de 700 coureurs n'est pas atteinte pour les inscriptions par internet et par voie postale**, des inscriptions sur place (au retrait des dossards) seront possibles le samedi 9 mars et le dimanche 10 mars 2019 dans la limite des 700 dossards, avec une majoration des tarifs de 3 € quelle que soit l'épreuve choisie.
- Pour toute inscription, fournir obligatoirement :

Soit

une photocopie de licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées,

Soit

un certificat médical (original ou photocopie) sur lequel doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la course.

**ATTENTION** : depuis le 1er janvier 2019, **la nouvelle réglementation des manifestations de running supprime la possibilité offerte aux licenciés des fédérations de triathlon, de course d'orientation et de pentathlon moderne de prendre part aux compétitions running**. Ils doivent présenter un certificat médical comme indiqué ci-dessus.

### Course Enfants :

En parallèle, **une course festive non chronométrée est ouverte aux enfants de 7 ans à 13 ans**, sous la responsabilité des parents, sur des parcours de 900m et 1,8km (boucles du Vita). Nul besoin de certificat médical. Les inscriptions se feront lors du retrait des dossards (voir paragraphe suivant).

## RETRAIT des DOSSARDS et CONTRÔLES

Le retrait des dossards s'effectue le samedi 9 mars 2019 de 14h30 à 17h00 et le dimanche 10 mars 2019 à partir de 8h00, à la salle **La Cravanchoise, 6 rue Aristide Briand, 90300 CRAVANCHE.**

Le dossard devra être porté sur la poitrine de façon visible et lisible par les coureurs durant toute la durée de la compétition.

## TARIFS D'INSCRIPTION

Les tarifs incluent **1€** par inscription **reversé aux Restos du Cœur de Belfort.**

- Course Enfants : gratuit
- Course des AS : 11 € jusqu'au 24/02/2019 minuit puis 13€
- Petit Salbert : 9 € jusqu'au 24/02/2019 minuit puis 11€

**Une majoration de 3 €** sera appliquée pour toute inscription sur place, le samedi et le dimanche.

**Attention une puce non restituée sera facturée 10€**

## DÉPART

Les départs seront donnés sur le parking du Vita du Salbert (La Poudrière, 90300 CRAVANCHE), le dimanche 10 mars 2019, à :

- 9h30 pour la Course des As
- 9h40 pour la Course Enfants non chronométrée
- 10h15 pour le Petit Salbert

## RAVITAILLEMENT

Deux ravitaillements sont prévus sur le 17Km et un ravitaillement sur le 10km à mi-parcours ainsi qu'à l'arrivée, pour chacune des épreuves.

## ASSISTANCE MÉDICALE

Présence d'un médecin, d'une équipe de la Protection Civile sur le circuit et d'une ambulance.

## RÉCOMPENSES

Tous les coureurs recevront un lot (au retrait des dossards).

La remise des prix est prévue le dimanche 10 mars à partir de 12h00 à la Cravanchoise. Récompenses scratch et catégories. ATTENTION : aucune récompense ne sera attribuée en dehors de la remise officielle des prix, quel que soit le motif de la demande.

## CHALLENGE DÉPARTEMENTAL

Les épreuves de course à pied sont inscrites au Challenge RUNNING 90 du Stade du Territoire de Belfort.

## ASSURANCE

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la MAIF.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance, liées à leur propre licence. Il incombe aux autres participants non licenciés ou affiliés à une fédération de s'assurer personnellement.

## **PARKING**

Un parking **avenue des sciences et de l'industrie à Belfort** est mis à disposition des coureurs et accompagnateurs. Il est également possible de stationner à la mairie de Cravanche.

Le parking de la Cravanchoise est réservé à l'organisation.

## **VESTIAIRES et DOUCHES**

Il n'y a ni vestiaires ni douches disponibles.

## **MATERIEL**

Les bâtons ne sont pas autorisés.

Les épingles pour attacher les dossards ne sont pas fournies.

## **DROIT à L'IMAGE**

Tout coureur à qui est attribué un dossard autorise l'organisation ainsi que ses ayants droit tels que média et partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de notre compétition, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés dans le monde entier et sans limitation de durée.

## **CNIL**

Conformément à la loi informatique et liberté n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, les coureurs disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant qu'ils peuvent exercer en s'adressant à « TRIBOULEY Lucia 18 rue du Bromont 90160 Denney ». Certaines données nominatives peuvent être publiées sur le site de l'organisation, de la FFA ou autres sites. Par l'intermédiaire de l'organisation, les coureurs pourraient recevoir des propositions d'autres organisations, de sociétés ou de la FFA. Les coureurs peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant. S'ils ne le souhaitent pas, ils doivent le signaler par écrit à l'organisation en indiquant : nom, prénom, adresse, course.

## **ANNULATION des ÉPREUVES**

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de modifier l'épreuve si certaines conditions exceptionnelles les y obligent.

En cas d'annulation ou modification pour raison majeure et sérieuse, aucun remboursement ne sera réalisé.